



## Cdd et mutation du concubin

Par **timati**, le **16/01/2009** à **13:33**

Bien le bonjour!  
Juste une petite question:  
La mutation du concubin est-elle un motif de rupture d'un Cdd?  
J'explique: je suis en Cdd jusqu'à mi-mai et mon conjoint doit passer un entretien pour mutation la semaine prochaine. Deux postes sont à pourvoir. L'un au 1er avril et le second au 1er juillet.  
Bien entendu rien n'est fait et si c'était le cas pour le second poste cela ne poserait aucun problème. Mais si par hasard il est pris dès le moi d'avril?  
Merci d'avance de vos réponses et bonne journée!

Par **timati**, le **20/01/2009** à **09:55**

Bonjour,  
Un p'tit up au passage histoire de tenter d'avoir une réponse.  
Pas d'idée?

Par **Visiteur**, le **20/01/2009** à **12:29**

bonjour,  
pas prévu dans les 4 cas de rupture du cdd.

Par **timati**, le **20/01/2009** à **13:09**

Merci beaucoup de cette réponse carry!  
Du coup je n'ai pas d'autre choix, si la mutation intervient en avril que de rester en arrière pendant un mois et demi? Et bé!!  
Heureusement que ce n'est qu'un mois et demi! lol

Par **Visiteur**, le **20/01/2009** à **13:32**

vous pouvez toujours essayer de faire une rupture d'un commun accord, mais là pas d'allocation assedic.... donc à oublier peut être ?rnrnreste à une chose à prier st machin... que la mutation intervienne en juillet et d'ici là ne reprenez pas un cdd jusqu'en septembre....

Par **timati**, le **20/01/2009** à **19:29**

Pas de cdd, promis!!! Croix de bois, croix de fer..... :-DrnrnBon, st machin, si tu nous écoutes!rnrnMerci en tout cas Carry et au plaisir.